mairie

le Vigen

information

automne-hiver 2017

En images

Bras reliquaire de Saint-Mathurin, voir p.13

Les Agapes des Sages

École maternelle La Fontaine, voir p.6

Bourse musicale 2017, voir p.25

Inauguration de l'école maternelle le 10 octobre 2017, voir p.6

L'édito du Maire

Jean-Claude Chanconie
Maire du Vigen

L'année 2017 qui s'achève a été marquée par un certain nombre d'évolutions extérieures à notre commune qui auront des conséquences pour elle à plus ou moins long terme.

Il y eut bien sûr les élections présidentielles et législatives qui furent une rupture d'une ampleur inconnue depuis un demi-siècle. Il est bien trop tôt pour en évaluer l'impact. Chacun bien sûr, selon sa sensibilité, nous prédit le pire ou le meilleur. Tout le monde aura d'ailleurs raison puisque parmi toutes ces prédictions, quelques-unes, en bien ou en mal, se réaliseront et seront mises en avant pendant que les autres passeront discrètement sous le tapis.

Dans le cercle plus restreint de notre communauté d'agglomération, Limoges Métropole, trois éléments, parmi d'autres, sont à rappeler :

- L'échec du passage en communauté urbaine. Je regrette la manière dont les choses se sont passées mais je ne reviendrai pas sur ce sujet.
- L'entrée de la commune de Chaptelat qui est la bienvenue et porte la communauté à vingt communes. À cette occasion le conseil communautaire est passé de 54 membres à 74. Quelqu'un a dit qu'il y avait trop d'élus en France ; c'est aussi mon avis. Je précise que ce passage de 54 à 74 n'est pas le fait de tractations politiciennes, c'est la simple application de la loi ; les voies des mathématiques règlementaires sont impénétrables. Le Vigen comme la plupart des petites communes a toujours un siège.
- L'évolution des compétences de la communauté.
    - Deux compétences, qui n'ont pas de conséquences financières directes pour Le Vigen, le tourisme et la gestion de l'aéroport de Bellegarde, ont été reprises par la communauté
    - L'éclairage public, géré par la communauté, est retourné dans les compétences communales. C'est un mauvais coup pour Le Vigen, j'ai déjà eu l'occasion de le dire.
    - Le PLU est devenu une compétence communautaire avec la perspective, dans quelques années, d'un PLU intercommunal. Pour cette compétence transférée, la commune supportera chaque année une perte de ressources d'environ 3.750 euros ce qui est tout à fait équitable.
    - La viabilité hivernale (le déneigement) est aussi passée dans les compétences communautaires. La perte annuelle de ressources pour la commune sera de 2.400 euros environ. Le diable est dans les détails dit-on ; Dieu aussi et à ce titre cette dernière petite compétence est intéressante. La viabilité hivernale sera assurée par la communauté sur l'ensemble du territoire communautaire et chaque commune aura à supporter une charge financière proportionnelle à sa population. Chaque habitant de la communauté participera donc de la même somme pour le bien de l'ensemble de la communauté, quel que soit le besoin particulier de sa commune. Sauf erreur de ma part c'est la première manifestation de solidarité dans la communauté. La sagesse populaire dit qu'il faut un début à tout.

Madame, Monsieur, je vous souhaite une bonne fin d'année 2017 puis une excellente année 2018.

Sommaire

p. 4
Vie municipale
& de la commune

p. 22
Vie des associations

p. 33
Carnet

Le Vigen Information
Édition automne-hiver 2017. En couverture : lever de soleil sur la campagne vigenoise
Mairie du Vigen
1 place Adrien-Delor (87110) | 05 55 00 51 17
Directeur de la publication
Jean-Claude Chanconie, maire du Vigen
Rédaction
Commission communication, avec la participation des associations (mairie-le-vigen@orange.fr)
Conception graphique | Moshi.Moshi
Impression | l'Atelier Graphique | 05 55 50 68 22 www.ateliergraphique.fr) | Imprim'vert

© images | Mairie du Vigen, Fotolia, Pexels, Pixabay
Ne pas jeter sur la voie publique.

Trophée des équipes 2016 : le Comité des fêtes

Vie municipale & de la commune

Un forum et des trophées pour les associations…

Le samedi 9 septembre, de nombreuses associations du Vigen ont présenté au public leurs diverses activités lors d'un forum qui s'est tenu toute la journée dans la salle polyvalente. Chacun a ainsi pu découvrir de nouvelles activités adaptées à ses goûts…

En fin d'après-midi, c'est en présence de M. Jean-Claude Chanconie, maire du Vigen, de membres du conseil municipal, de la quasi-totalité des associations et de plus de 60 personnes que s'est déroulée la remise des trophées des associations.

Cette cérémonie, organisée par la municipalité, récompense des associations, des bénévoles ou des sportifs pour leurs résultats ou encore pour leur engagement.

TROPHÉE DES ASSOCIATIONS

Le trophée des association a été remis à l'association Culture et Loisirs Val de Briance.

Nous avons voulu mettre cette association à l'honneur pour l'ensemble des activités qu'elle propose depuis 40 ans cette année. Sous la présidence de Pascale Tuyeras, plusieurs activités dynamisent la commune comme par exemple :

- **La section bibliothèque,** créée en 1987, anime des expositions à thèmes (poésie, peinture, nature…), des conférences, des dédicaces, différents ateliers (jeux, Noël, Pâques, contes…). Cette section organise aussi chaque année la fête de la culture qui est particulièrement appréciée par les habitants. Un vrai coup de chapeau à Anita Marquet qui anime avec passion et dynamisme cette section.
- **L'atelier informatique** est à votre service pour permettre

AVIS DE RECHERCHE

Afin de compléter une exposition qui sera visible pour la fête culturelle Méli Mélo de la Briance et qui sera ensuite installée à la bibliothèque, **nous recherchons des renseignements sur les 66 habitants du Vigen « morts pour la France » pendant la guerre de 1914-18 et dont les noms figurent sur le monument aux morts du Vigen.**

Nous disposons déjà des fiches militaires de certains d'entre eux, trouvées sur le site *Mémoire des Hommes* et de quelques renseignements par la mémoire collective locale ou depuis les registres d'état civil. Nous recherchons d'autres informations, plus personnelles : métier, lieu d'habitation, famille (avaient-ils des frères et sœurs, des enfants ?).

Des courriers ou des photos seraient un plus.Tout renseignement, même le plus infime, sera le bienvenu. Nous numériserons rapidement les documents et en prendrons grand soin.

Contacts
pascale.tuyeras@wanadoo.fr
05 55 00 43 62

Culture & Loisirs Val de Briance
animation bibliothèque

à chacune et à chacun de se familiariser avec le fonctionnement général d'un ordinateur, l'environnement Windows ou encore les logiciels de base : traitement de texte, tableur, Internet et messagerie. Pascale Savary anime aussi cette section avec beaucoup de passion.

- **La gymnastique adulte** pour les 16/60 ans
- **La gymnastique sénior,** à partir de 60 ans
- **La Zumba**

TROPHÉE DES ÉQUIPES

Cette année, ce trophée a été remis à l'équipe du Comité des fêtes qui organise avec succès depuis 3 ans la manifestation de regroupement de véhicules anciens. Ce sont chaque année entre 60 et 80 véhicules de collections qui se retrouvent au Vigen.
Le prix remis à Philippe Nardot président du Comité des fêtes, récompense l'ensemble du travail réalisé par ces bénévoles.

TROPHÉE INDIVIDUEL

Cette année le trophée individuel a été remis à Jérémy Desclous, président du club de tennis depuis 5 ans.
En 5 années, le club a multiplié par trois le nombre de ses adhérents qui se monte aujourd'hui à près de 90. Il a été aussi très actif à la création d'une école de tennis au sein du club. Monsieur le Maire l'a remercié pour l'ensemble des actions qu'il a déployées ces dernières années.

Trophée des Associations 2016 : Culture et Loisirs Val de Briance

Trophée individuel 2016 : Jérémy Desclous, président du Tennis Club Val de Briance (1ère personne à gauche)

Nos écoles

Inauguration de la maternelle

Mardi 10 octobre a eu lieu l'inauguration officielle de l'école maternelle du groupe scolaire La Fontaine en présence de diverses personnalités dont Raphael Le Méhauté, préfet de la Haute-Vienne, Jacqueline Orlay, inspectrice d'académie, François Vincent représentant le Président du Conseil Régional, Jean-Claude Leblois, président du Conseil Départemental.

Le Président du Conseil Départemental a rappelé que la raison d'être du Département est de réaliser les projets des communes, et que participer financièrement à la construction d'une école permet de maintenir le dynamisme de la commune et d'attirer de nouvelles familles.
Le Préfet a évoqué l'attachement de l'État au développement des installations des collectivités territoriales.

Les habitants riverains et les parents d'élèves étaient également invités mais, compte tenu du jour, peu ont pu venir. Le choix de la date a été fixé par les agendas des financeurs principaux. Par conséquent, courant novembre nous avons rouvert les portes pour satisfaire tout le monde.

La construction de l'école maternelle est un projet de l'équipe de Madame Leybros, lors de la mandature précédente.
L'amorce du bâtiment avait été prévue lors de la réalisation du restaurant scolaire, mais compte tenu du coût les travaux se sont faits en deux phases.
C'est une école de trois classes et deux ateliers connexes, une salle de sieste, une grande salle de motricité dédoublable et différents locaux de service, un préau et une cour aménagée de jeux.

La conception et la maitrise d'œuvre ont été assurées par le cabinet d'architecture Spirale qui s'est adjoint pour le suivi des travaux la SARL Hélie. Le coût total de l'opération s'élève à 1.296.857 euros TTC subventionnés par l'État pour 214.108 euros, la Région pour 84.005 euros, le Département pour 78.780 euros, soit au total 376.893 euros. Il est resté à la charge de la commune 919.964 euros qui ont été presque entièrement couverts par un emprunt de 900.000 euros. La structure d'une salle périscolaire, non aménagée pour l'instant, a été édifiée en même temps que l'école. Son aménagement sera pratiquement couvert par le reversement que la commune recevra du fonds de compensation de la TVA.

Historique des écoles du Vigen

Retracé par monsieur le Maire lors de l'inauguration de l'école maternelle.

La construction de l'école maternelle met un point final à une longue histoire qui a débuté en 1912.
Sur la question de l'école, la fin du XIXe siècle a été marquée par l'action de Jules Ferry et le XXe siècle s'est ouvert sur une ère nouvelle. Au Vigen, cette ère nouvelle se concrétise lors du Conseil Municipal du 24 novembre 1912 :

> *« Après discussion le conseil municipal reconnaît qu'il y a lieu d'envisager dès à présent la construction d'un groupe scolaire dans le bourg du Vigen à l'endroit qui lui a été proposé par Monsieur le Maire ».*

Cet endroit, c'est celui où se trouve actuellement l'école primaire.
Quinze mois plus tard, le 22 février 1914, le maire constate qu'en raison de la hausse considérable du loyer de l'argent, la commune n'est plus en mesure de contracter l'emprunt nécessaire à la construction de l'école et qu'il faut reporter le projet. Le 28 juin 1914 c'est l'attentat de Sarajevo, puis la guerre.
Le sujet revient sur la table du conseil municipal le 22 décembre 1929. On repart à zéro mais les choses avancent bon train et un projet est adopté le 17 août 1930, 18 ans après le conseil municipal de 1912.

Mais voici que de nouvelles difficultés apparaissent.
Certaines dérisoires, comme les divergences entre les différentes parties prenantes (dont le ministère) sur l'emplacement des waters ou la localisation des logements des instituteurs à droite ou à gauche de l'école. D'autres difficultés ont trait à des questions plus préoccupantes :

- L'école de Boissac compte 49 élèves pour une institutrice. Ne faut-il pas ouvrir une deuxième classe à Boissac et réduire le projet au bourg ?
- Une pétition d'une centaine d'électeurs et pères de famille (rappelons-nous que les femmes n'avaient pas encore le droit de vote), s'alarme du coût de la construction d'une école au bourg et réclame la construction d'une école dans le secteur du Chatenet :

> *« Elle (l'école de secteur)rendra les plus grands services aux enfants de cette région qui sont obligés de parcourir de très grandes distances, ceux de certains villages jusqu'à cinq kilomètres pour aller en classe. En hiver, il leur faut, par le mauvais temps, partir avant jour, revenir la nuit, et, en été effectuer le retour en pleine chaleur à cause de l'avance de l'heure. Il est vraiment inhumain d'imposer à ces enfants de pareilles fatigues. Aussi bien des parents, à certains jours, hésitent à les envoyer à l'école »*

1957 - École de Puy méry

1957 - École du Bourg

Agrandissement de l'école de Puy Méry

ou, un peu plus loin :

> *« Ils (les pétitionnaires) souhaitent que le bourg, déjà si coquet, s'embellisse encore davantage mais ils ne peuvent s'empêcher de faire respectueusement observer qu'il serait quelque peu injuste d'y consacrer toutes les ressources, alors que les villages et les hameaux de l'extrémité sud-est de la commune sont dépourvus du nécessaire ».*

Reconnaissons que les pétitionnaires avaient du style.
De 1930 à 1938 ce seront d'incessants changements de pieds. Le projet d'école du bourg gonflera ou se dégonflera en fonction des positions que le conseil municipal, l'inspecteur d'académie, et le préfet prendront sur l'école de Boissac, sur l'école de Puy Méry, sur l'éventuelle école du Chatenet, et aussi sur une idée nouvelle apparue au conseil municipal du 19 janvier 1935, le « ramassage par auto », c'est-à-dire le transport scolaire. Sur ce point, le préfet, demande des précisions au maire et lui rappelle qu'il ne pourra pas s'agir d'un service public puisque, depuis le décret du 19 avril 1934, aucun nouveau service public ne peut être créé.

Notons aussi que le 7 décembre 1936 l'inspecteur d'académie se déclare favorable à la création d'une école intercommunale Solignac-Le Vigen. Deux jours plus tard le préfet le rejoint sur ce point.

Enfin le 26 juin 1938 le conseil municipal, de façon très solennelle, décide de construire le groupe scolaire du bourg et l'école du Chatenet.

Mais c'est à nouveau la guerre et tout s'arrête.
Dans sa séance du 2 février 1947, 35 ans après le celle du 24 novembre 1912, le conseil municipal repart de zéro. Les choses cette fois-ci vont avancer. On ne parle plus de l'école du Chatenet et la construction de l'école du bourg est enfin engagée. Dernier détail, en 1947 Solignac propose au Vigen que l'école soit construite en commun. Le conseil municipal du Vigen ne refuse pas nettement, il biaise et cela ne se fait pas. L'école du bourg est inaugurée le 4 octobre 1953, 41 ans après le conseil de 1912.
L'école ne règle pas tous les problèmes ; elle ne permet pas d'y rassembler tous les élèves. L'école de Boissac (construite en 1879) survivra encore pendant 16 ans mais sera quand même fermée en 1969. Celle de Puy Méry (également construite en 1879) sera maintenue pendant 64 ans, jusqu'à nos jours.
Et comme chacun sait, le service public du transport scolaire se développa largement et permit de faire fonctionner, pas trop mal, une organisation scolaire pas très rationnelle.

Financement de l'école

- **Coût total de l'opération :** 1.296.857 € TTC
- **Subventions** (35 % du coût total HT)
  - État : 214 108 €
  - Région : 84 005 €
  - Conseil départemental : 78 780 €
- **Reste à charge pour la commune** : 914.964 €
- Couverts par un emprunt de 900.000 € sur 20 ans

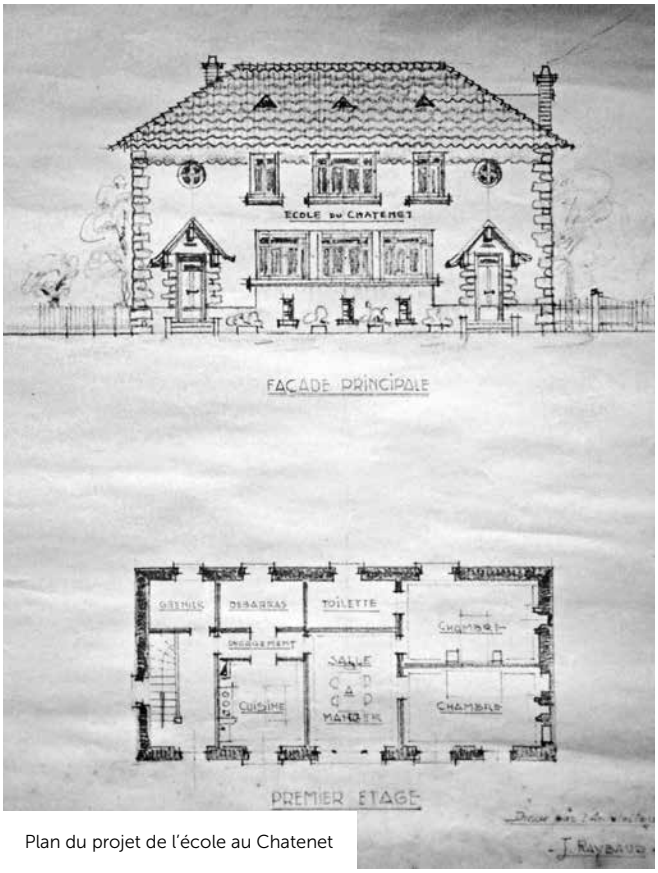

Plan du projet de l'école au Chatenet

On arrive ensuite aux années 90 au cours desquelles les équipes municipales favorisèrent le développement de lotissements au nord de la commune. La population du Vigen passa de 1550 habitants en 1990 à 2050 en 2010. Le nombre d'élèves suivit. Pour faire face à l'afflux d'élèves la municipalité 2001-2008 décida, pour diverses raisons de rénover et agrandir l'école de Puy Méry qui avait encore, sur bien des points, gardé le style 3e république. Les écoles furent spécialisées : au bourg les petits de la maternelle au CE1, à Puy Méry les grands du CE2 au CM2. A l'école du bourg le restaurant scolaire fut agrandi en y ajoutant un local type « algéco » ; solution peu satisfaisante et d'attente. La cantine de l'école de Puy Méry fut supprimée ; un car descendait les enfants au restaurant scolaire du bourg.

Une solution plus satisfaisante fut renvoyée à la mandature 2008-2014 dont la municipalité analysa le problème de la façon suivante : les communes de Solignac et du Vigen totalisent environ 3600 habitants. Elles ont quatre écoles, deux à Solignac, deux au Vigen. Elles ont deux restaurants scolaires. Les quatre écoles et les deux restaurants sont anciens, pour partie inadaptés, couteux à rénover ; leurs emplacements permettent difficilement une évolution. Le développement prévisible de la démographie en nombre et en structure permet assez bien de cerner les besoins à 20 ans. Sur la base cette analyse la municipalité du Vigen proposa à celle de Solignac d'envisager ensemble la construction d'un nouveau groupe scolaire (une maternelle et une primaire) et d'un restaurant scolaire remplaçant les installations anciennes, le tout sur des terrains au nord des deux bourgs, à cheval sur les deux communes, sur lesquels on pourrait également construire un centre de loisirs. La municipalité de Solignac avait une autre analyse de la situation, une autre approche ; cela ne se fit donc pas.

La municipalité du Vigen s'orienta alors vers une solution qui conservait l'école existante au bourg et engagea dans un premier temps la construction du restaurant scolaire, à flanc de coteau derrière l'école du bourg. Le bâtiment était conçu de sorte qu'il puisse accueillir plus tard, en contrebas, l'école maternelle dont la construction était repoussée d'une mandature. La mandature actuelle (2014-2020) a donc entrepris la construction de l'école maternelle. L'école de Puy Méry a été fermée fin juin après 138 ans de service et tous les élèves du primaire ont été réunis à la dernière rentrée dans le groupe scolaire du bourg.

L'histoire s'achève 105 ans après le conseil du 24 novembre 1912. Bien évidemment la vie et l'histoire continuent mais ce qui adviendra maintenant sera une autre histoire.
La construction de l'école maternelle et le regroupement des écoles au bourg présentent un certain nombre d'avantages comme par exemple :

École maternelle La Fontaine

L'occasion de l'ouverture de l'école maternelle a été saisie pour baptiser le groupe scolaire.

Plusieurs noms ont été proposés aux parents d'élèves qui ont retenu celui de « La Fontaine ». On peut se réjouir de ce choix car notre fabuliste fut un grand maître de la langue, peut-être le plus grand. Il y a une autre raison de se féliciter de ce choix : La Fontaine est né à Château Thierry et ce ne fut pas un voyageur, il partagea tout son temps entre Paris et Château Thierry. De toute sa vie il ne fit qu'un voyage lorsque, par une prudence qui n'était pas dans ses habitudes, il s'éloigna de Paris après que son protecteur, le surintendant Nicolas Fouquet, eut subi la disgrâce du roi. Ce seul voyage, il le fit en Limousin, où, disait-il, les hommes avaient de l'esprit et les femmes de la blancheur...

Donner son nom à une école était la moindre des choses que nous pouvions faire pour remercier ce casanier d'avoir fait un si long voyage et d'être venu à notre rencontre ; en oubliant bien sûr que ce poète n'a pas écrit que pour l'éducation des jeunes âmes innocentes et que, selon lui, la qualité première des femmes était leur blancheur.

- Moins de temps de transport pour les enfants ; plus de temps libre et de détente à midi
- Économie de frais de transport des enfants au restaurant scolaire : 9.000 euros par an environ.
- Regroupement des fratries en un seul lieu.
- Locaux plus modernes pour les maternelles.
- Rationalisation de l'organisation du personnel périscolaire et à terme moins de frais.
- Simplification des relations avec les enseignants (une seule direction d'école)
- Simplification de l'organisation (locaux et animateurs) des activités périscolaires.
- Récupération des locaux de Puy Méry pour d'autres activités

Elle présente un gros inconvénient : Le remboursement de l'emprunt : Environ 50.000 euros par an pendant 20 ans.

Rentrée scolaire 2017-2018

DIRECTION & ENSEIGNANTS

- Changement de mains pour cette rentrée 2017-2018, Loïc Breilloux a été nommé directeur du Groupe scolaire La Fontaine et conserve sa classe de CM2.
- 3 départs : M. Christophe Lafaye a fait valoir ses droits à la retraite, et 2 mutations pour Mmes Virginie Maurin et Magalie Thomas.
- 3 arrivées : Mmes Fernande Carvalho, Christine Murat et Cécile Lavergne, qui intègrent l'équipe ; toutes les 3 sont à l'école maternelle.

QUID ? Semaine de 4 jours ou 4,5 jours ?

Le débat est relancé et une décision doit être prise. Une position uniforme de toutes les communes de l'Agglomération (sauf peut-être Limoges) aurait été souhaitable. Est-ce possible ?

Les transports scolaires seront impactés et ce n'est pas neutre pour l'Agglomération. Pour les communes le point préoccupant reste le problème financier. Le coût de la mise en place des TAP est important. L'État maintiendra-t-il l'aide aux communes de 40 € par enfant qui ne couvrent déjà qu'une partie des frais qu'elles supportent ? On peut aussi se demander si tous des décideurs, par leurs mesures abruptes et précipitées, prennent vraiment en compte l'intérêt de l'enfant. Le principe de la semaine de 4,5 jours avec la mise en place de TAP était excellent ; sa mise en œuvre a été catastrophique.

Ce dont nous sommes certains, c'est que Le Vigen et Solignac devront opter pour la même solution. Le choix définitif revient aux communes en coordination avec les enseignants et les parents d'élèves (point évoqué lors du conseil d'écoles de novembre) mais doit être entériné par l'Éducation Nationale.

À l'heure où nous rédigeons ce bulletin municipal, aucune décision n'a été prise.

Des élèves enquêteurs avec le bus pédagogique du SABV

Qu'est-ce que le SABV ? Il s'agit du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne qui a pour compétences de restaurer, améliorer et mettre en valeur le bassin de la Vienne. La commune du Vigen étant membre de ce syndicat, l'école a pu bénéficier de son bus pédagogique.

Durant la semaine du 16 octobre, les élèves des classes de CP-CE1, CE2-CM1, CM2-CM1 et CM2 ont pu profiter de la richesse de ce bus. Contrairement à ce que certains élèves ont cru, ce n'était pas le camping-car de l'intervenant mais bien un bus aménagé pour les élèves. Les enfants se sont mis dans la peau d'enquêteurs sur le thème de l'eau. Ils ont trouvé leurs réponses à travers des expositions dans et en dehors du bus. Ils ont également pu répondre, sur des écrans tactiles, à des quiz adaptés à l'âge des enfants. Ils ont découvert des « boites à toucher » pour découvrir l'eau sous différentes formes. Ils ont pu apercevoir des maquettes qui serviront sûrement une prochaine fois.

À la fin des animations proposées, les élèves comme les enseignants étaient unanimes : « c'était très bien ». Devant la qualité pédagogique de ce bus, les enseignants ont décidé de préparer d'autres interventions durant l'année en collaboration avec le SABV. → **plus d'images en p.35**

EFFECTIFS

Les effectifs : 169 élèves

Que des doubles niveaux, sauf pour les CM2 qui, eux, ont 2 maîtres du fait du poste de direction de Loïc Breilloux.

École maternelle

- Fernande Carvakho : 15 PS et 11 MS
- Christine Murat : 14 PS et 11 MS
- Cécile Lavergne : 18 GS et 6 CP

École élémentaire

- Christelle Roby : 14 CP et 9 CE1
- Sophie Marrou : 10 CE1 et 14 CE2
- Karine Clavaud : 6 CE2 et 18 CM1
- Loïc Breilloux : 23 CM2

Les ATSEM

- Béatrice (Fernande Carvalho)
- Isabelle (avec Christine Murat)

GARDERIE

Les garderies du Bourg et de Puy Méry ont été conservées. Pour celle de Puy Méry, suivant les effectifs, elle sera renouvelée ou pas à la prochaine rentrée scolaire.

TRAVAUX

Des travaux de rénovation dans l'école élémentaire ont été réalisés pendant l'été :

- Les 2 blocs toilettes ont été refaits : maintenant il y a un bloc pour les garçons et un pour les filles,
- Les escaliers extérieurs reliant l'école et la maternelle ont été réaménagés et dotés d'une rampe.
- Chaque année une salle de classe sera refaite pour assurer un maximum de confort aux élèves et aux enseignants

LES TAP

- Cette année les TAP ont lieu le vendredi après-midi pour les enfants du CP au CM2.
- Sandra assure le lien entre les enseignants, les animateurs et les enfants.
- Les groupes sont de 12 à 14, les classes ont été divisées par 2 pour plus de facilité et les groupes changent d'activité à chaque retour de vacances.
- Pour les périodes 1, 4 et 5 : les activités sportives sont privilégiées, comme l'an passé le Handball 87 et le Comité Départemental de Rugby nous ont doté d'animateurs confirmés.
- De retour : Marie-Paule à la bibliothèque avec un atelier d'anglais et d'arts plastiques, le théâtre avec Sandra. Les anciens de Weston ont accepté gracieusement de revenir sur une période faire découvrir les métiers du cuir.
- **Les nouveautés :** un atelier mosaïque avec Marine, professionnelle basée au Château de Ligoure, un atelier yoga avec Léo, un atelier danse avec Sandrine, et l'UNASS Haute-Vienne avec une initiation aux gestes qui sauvent.

LA SEMAINE DU GOÛT

RESTAURANT SCOLAIRE

La semaine du goût

Éveillons les papilles des enfants en dévoilant le patrimoine culinaire.

La semaine du 9 au 13 octobre le goût était à l'honneur sous la bannière de 4 régions françaises : L'Alsace (sa choucroute et sa tarte aux prunes); la Savoie (ses croziflettes aux lardons, sa tomme et son gâteau), la Bretagne (le chou-fleur, les moules, le camembert de Normandie, et le far aux pruneaux), le Limousin (son pâté de pommes de terre et ses pommes en compote).

Chaque mois notre chef concoctera un menu à thème qui sera imagé par une exposition (carte, drapeau…)

- Novembre : le Portugal a été choisi avec sa brandade de morue et ses célèbres pastéis de nata (pâtisserie typique de la cuisine portugaise sorte de flan pâtissier parfois dégusté tiède).
- Décembre : le traditionnel repas de NOËL avec son sapin et, qui sait, peut-être le Père Noël !?

Les menus sont consultables sur le site internet de la Mairie.

Petite enfance

RAM Croque lune à Boisseuil

RAM Croque lune

Modification des horaires des temps de permanence
Lundi : 13h-18h, mardi : 13h-17h45, jeudi : 14h-17h, vendredi : 14h-17h15.

Les temps d'accueil collectif ouverts aux assistants maternels et aux enfants restent inchangés.
Lundi- mardi- jeudi-vendredi sur inscription à Boisseuil et 1 vendredi par mois à l'Accueil de Loisirs de Solignac/ Le Vigen (calendrier disponible au RAM).

Actualités

- Journée Nationale des Assistants Maternels : vendredi 17 novembre 20h, Salle Confluences à Condat-sur-Vienne, Spectacle et débat « La marelle des souvenirs ».
- Noël du RAM : mercredi 13 décembre de 10h15 à 12h, spectacle « La Malle » par Anne Ratsimba et petit goûter.
- **NOUVEAU ! Lieu d'accueil enfants parents « l'heure des familles » les mercredi de 8h30 à 11h30**

Semaines impaires à Boisseuil
Résidence de la Halle, proche de la Place de la Paix.
5 octobre / 8 & 22 novembre / 6 & 20 décembre 2017
3, 17 & 31 janvier / 14 & 28 février / 14 & 28 mars / 11 & 25 avril / 23 mai / 6 & 20 juin / 3 & 18 juillet 2018

Semaines paires au Vigen
Salle Polyvalente Place de la Briance
15 & 29 novembre 2017
10 & 24 janvier / 7 & 21 février / 7 & 21 mars / 4 & 18 avril / 2, 16 & 29 mai / 13 & 27 juin / 11 juillet 2018

Contacts
Sandrine Miramont / 05 55 58 83 06
ram@mairie-boisseuil87.fr

Halte-Garderie 1,2,3 soleil

Vous recherchez pour vos enfants de 2 mois et demi à 6 ans un accueil occasionnel ou une garde pour les vacances scolaires, n'hésitez pas à nous contacter

NOUVEAU ! depuis fin octobre, tous les mercredis de 8h30 à 11h30, en alternance entre le RAM de Boisseuil et la Halte-garderie 1-2-3 SOLEIL, deux professionnelles accueillent dans un espace de jeu, d'écoute et de bienveillance les enfants de 0 à 5 ans accompagnés de leurs parents ou futurs parents.

Contacts
MULTI-ACCUEIL 1, 2, 3, SOLEIL
Avenue de Saint-Eloi - 87110 Solignac
05 55 58 66 69 / 123soleil@mutualitelimousine.fr

Touche finale pour la restauration de l'église…

Le samedi 8 juillet, une messe a été célébrée dans l'église du Vigen par le Père Jean-Marie MALLET-GUY, en présence de Monsieur le Maire, pour l'inauguration officielle de l'église après de nombreuses années de travaux.

La dernière tranche de ces travaux concernait la restauration des statues, effectuée par l'entreprise Malbrel. Elles ont retrouvé leur place dans le chœur, la nef et les chapelles latérales. Il s'agit, entre autres, d'un ange en bois doré et peint du XVe siècle ; de Saint-Mathurin, Sainte Radegonde et une Vierge à l'enfant, tous trois en bois polychrome du XVIe siècle. Après de nombreuses années d'errance, le bras reliquaire de Saint-Mathurin, saint patron de l'église, a trouvé sa place dans la chapelle latérale nord. Une niche sécurisée et dotée d'un système d'éclairage met superbement en valeur cette pièce d'orfèvrerie difficile à dater, mais d'un style du XIVe siècle.

Ange en bois doré

Bras reliquaire de Saint-Mathurin

Vierge à l'enfant

Travaux

Les Farges : avant

Les Farges : après

Lotissement des Farges,

Après les travaux de remplacement des réseaux d'eaux usées, d'eau potable, de mise en place des conduits souterrains appelés à recevoir les réseaux électriques, d'éclairage public et télécom, les branchements aériens ont été transférés courant septembre en souterrain.

Les poteaux ciment ont été déposés et la réfection de la voirie a été terminée en octobre par des rétrécissements de la chaussée pour casser la vitesse et matérialiser des emplacements de stationnement.

Cette première tranche a traité la rue Martin Nadaud et le haut de la rue Jean Rebier pour un coût global de 539.215 € HT.

Ces travaux sont réalisés par Limoges Métropole, le SEHV, la SAUR, Orange, sous la maitrise d'œuvre de Limoges Métropole. Pour la part Limoges Métropole, ils sont financés par la Communauté d'Agglomération sur l'enveloppe de la commune.

Le délai de réalisation de la deuxième tranche, qui traitera les rues Jean Rebier, des Troubadours et Édouard Michaud, est actuellement en cours d'étude avec Limoges Métropole.

Extension du cimetière

L'opération d'extension est lancée. Le maître d'œuvre a été retenu sur appel d'offre. Il s'agit du cabinet Duarte, géomètre expert à Limoges en cotraitance avec l'agence Regards Croisés pour l'aménagement paysager. Le projet d'aménagement définitif est en cours d'études. La consultation des entreprises pour les travaux est prévue pour début janvier 2018 et le démarrage des travaux pour début mars. Un accès sera ouvert entre le cimetière actuel et l'extension, en extrémité de l'allée centrale. En parallèle, la première opération de récupération de tombes semblant abandonnées doit officiellement être lancée début 2018. C'est une démarche longue et compliquée.

Extérieur

Intérieur

Ancienne salle des fêtes

L'ancienne salle des fêtes, dite salle Brissaud, située avenue Saint-Théau, rachetée il y a quelques années par la municipalité, va être démolie. Une demande de permis de démolition a été déposée. Une présence d'amiante a été diagnostiquée. Son enlèvement va être traité par une entreprise agréée. Parallèlement, la commune vient d'acquérir une parcelle de 800 m² attenante au terrain sur lequel est construite cette salle. Le but est d'agrandir au fur et à mesure l'espace communal en centre bourg afin d'en préparer un aménagement futur.

Derrière la porte,
les toilettes et les archives

Bureau de la comptabilité,
capacité maximum : 2 personnes

Attention à la marche !

Restructuration de la mairie

Notre mairie est ancienne (1872) ; elle n'est plus très adaptée au mode de fonctionnement de notre époque.

Elle dispose d'une très belle salle de mariage, utilisée aussi pour les conseils municipaux et quelques réunions, le tout pendant une centaine d'heures par an soit moins de 10 % du temps. À côté, il y a le secrétariat beaucoup plus petit et sans espace de confidentialité pour recevoir les habitants. Il y a aussi deux très petites pièces ; l'une est maintenant mise à disposition de l'assistante sociale ; l'autre est le bureau des services techniques avec deux personnes. On ne peut accéder à ce bureau lorsque l'assistante sociale reçoit et on doit faire le tour de la mairie pour passer par derrière.

Au fond de la mairie il y a une grande pièce qui sert de stockage et permet d'accéder aux toilettes. Dans un coin de cette pièce, et depuis le début de cette mandature, il y a deux postes de travail pour les adjoints. Dans les mandatures précédentes les adjoints n'avaient ni local, ni matériel à leur disposition et travaillaient chez eux.

On accède à l'étage par un escalier dangereux emprunté à longueur de journée. On trouve à l'étage les bureaux du Maire, de la Directrice Générale des Services, de la comptabilité. Les archives sont également à l'étage dans le grenier ; on y accède en passant par les toilettes et par une porte de 1,50 mètres de hauteur. Dans une grande partie des archives on ne peut se tenir debout. Les toilettes de l'étage servent aussi de stockage.

On reçoit les visiteurs au rez-de-chaussée ou à l'étage, comme on peut, en fonction du moment, de leur nombre, de leur état physique, des disponibilités.

On pourrait poursuivre la description du charme discret de notre mairie en abordant le problème de l'état des planchers, des huisseries ou d'autres choses encore.

Les municipalités successives ont tenté d'apporter quelques améliorations mais n'avaient pas de solution satisfaisante, sauf à engager des dépenses importantes, ce qui n'était pas envisageable.

Quelque chose a changé au début de cette année : les communes n'ont plus l'obligation de célébrer les mariages à l'intérieur de la mairie. Ce détail change tout.

Il permet d'envisager une solution à un coût raisonnable. L'étude du projet suivant a donc été confiée à un maître d'œuvre :

- Rénover la salle dite de l'ancien COOP pour en faire une salle de mariage.
- Récupérer, en la cloisonnant, la salle des mariages pour en faire un secrétariat correspondant aux obligations actuelles.
- Restructurer le reste du rez-de-chaussée pour rassembler les autres services.
- Rénover l'étage pour y accueillir les adjoints et les archives.
- Disposer d'une pièce pour recevoir les visiteurs.

Le tout doit être conçu de sorte que, si cela devenait nécessaire à l'avenir, un agrandissement puisse se faire à moindre coût sans devoir tout restructurer.

Ils nous ont quittés

Roger Brissaud

Roger Brissaud, maire du Vigen de 1965 à 1983, nous a quittés dans sa 103ème année. Il était né en 1914 à Limoges le jour de la Sainte Catherine.

Avec son épouse, disparue prématurément, il tenait, avenue Saint Théau, un établissement qui venait de ses parents : l'Hôtel des Voyageurs Longequeue. On en retrouve l'image sur d'anciennes cartes postales. Repas ouvriers en semaine, bal ou banquets le samedi et enfin le dimanche : repas pour les pêcheurs qui fréquentaient les berges de la Briance et venaient de Limoges par le train. Des journées et des semaines bien remplies.

C'était aussi un passionné de colombophilie. Lorsque son neveu partait en camp dans les Pyrénées il lui confiait un pigeon dans une cage avec la consigne de le lâcher une fois sur place. Le pigeon revenait alors au Vigen et informait ainsi que le neveu était bien arrivé.

Roger Brissaud avait commencé sa carrière municipale en 1947 comme conseiller dans l'équipe de M. Catalifaud. Il devait rester au Conseil pendant 48 ans. C'est au cours de cette première mandature que fut décidé la construction de l'école du bourg.

C'est pendant sa troisième mandature que le Vigen reçut en 1962, le 19 mai, la visite du président de la république, le général De Gaulle. De cette visite il nous reste surtout le souvenir cocasse de l'affaire des lunettes de M. Catalifaud dont on retrouvera encore la trace dans la presse régionale treize ans plus tard. Mais M. Catalifaud ne termina pas vraiment sa troisième mandature. Malade, il laissa Roger Brissaud mener les affaires les deux dernières années. C'est donc très naturellement que Roger Brissaud fut élu maire en 1965, 1971 et 1977. Ces mandatures furent marquées par la création des lotissements municipaux des Farges, des Ecoles, du Ribardy, l'acquisition de terrains place de la Briance et au jardin public, la réalisation d'un réseau d'assainissement ; des démarches novatrices à l'époque et qui préparaient l'avenir.

Roger Brissaud fût à nouveau élu pour les deux mandatures suivantes mais en passant la main à M. Lacroix en 1983 et à M. Pestourie en 1989. En 1995, à 80 ans passés, il s'est retiré définitivement de la vie publique.

Pendant 48 ans, presque la moitié de sa vie, il a été présent à la mairie. Il a été, au Vigen le dernier maire à avoir exercé la fonction pendant plusieurs mandatures. Roger Brissaud a été l'exemple même de l'excellent parcours municipal.

Il est entré jeune au conseil, Il y a acquis l'expérience et la connaissance des dossiers. Il a ensuite accédé à la fonction de maire avec un projet et des idées nouvelles. Il a exercé la fonction assez longtemps pour mettre en œuvre son projet. Enfin il s'est retiré et a laissé la parole à la génération suivante tout en l'accompagnant.

Guy Lacorre

Le docteur Guy Lacorre est né à Nexon le 22 août 1927.

Après l'obtention de son diplôme de docteur en médecine , il s'installe seul au Vigen en 1956 après avoir fait des remplacements dans le département. C'est au volant de sa 2 CV qu'il effectue ses visites par tous les temps, et découvre ainsi notre commune et ses habitants.

En 1969, il crée le groupe médical Dupuytren, un des premiers en France, et qui fonctionne encore aujourd'hui. Après toute une vie professionnelle consacrée aux autres, il prend sa retraite en 1987 et se trouve de nouveaux centres d'intérêts : l'histoire (il réintègre les bancs de la faculté), la pêche, son jardin mais aussi la peinture.

Ancien résistant, chevalier de l'ordre du Mérite, c'était un homme dévoué qui reste pour beaucoup l'inoubliable médecin de famille.

Plein d'humanité, tourné vers les autres, il était très apprécié dans la commune. Cultivé, fantasque et quelques fois un peu bavard, Guy LACORRE s'est éteint le 6 août dernier dans sa 90ème année.

Christian Bayeron

Christian était un vigenois très impliqué dans la vie de notre commune. D'abord, au sein du Club de l'Amitié dont il était, au côté de son épouse Josiane, un pilier ; ensuite, au sein du Conseil Municipal où il était adjoint.

A la mairie Christian accomplissait sa première mandature. Tous les matins, jusque dans les derniers jours, il était là. Il était en charge des finances mais ne se limitait pas à cela. Avec deux autres adjoints, il participa à la remise en ordre de la gestion du cimetière.

Il a aussi poursuivi la dénomination des rues et la numérotation des maisons ; travail qu'il a terminé mais dont il n'a pas eu le temps de voir la concrétisation matérielle sur le terrain. Il était le référent du restaurant scolaire et des services généraux.

A la fois ferme et compréhensif, Christian avançait tranquillement, sans précipitation. Il accordait à chacun le temps de progresser. Avec lui, les agents avaient un appui et une oreille attentive. Dans son action il conservait les fondamentaux mais modernisait les pratiques.

Christian n'était pas un expansif, il était discret. A son entrée au Conseil Municipal, beaucoup ne le connaissaient pas, ou pas bien, mais tous, depuis, ont pu l'apprécier. Son absence va peser, sa ferme tranquillité va manquer. Que sa famille et ses amis sachent qu'au Conseil Municipal nous ne l'oublierons pas.

En bref

Soirée astronomie

Le 29 juillet dernier Culture et Loisirs Val de Briance et la municipalité avaient organisé avec M. Pascal Coste une soirée astronomie : *Les mystères de l'univers.*

Pascal Coste est un amateur passionné d'astronomie ; amateur mais de très haut niveau. Seulement une trentaine de personnes étaient présentes. La date était peut-être mal choisie, mais c'est ce que l'on se dit à chaque fois car il est assez habituel, au Vigen, que les manifestations ou réunions ponctuelles organisées par les uns ou les autres attirent, quel que soit le domaine concerné, assez peu de monde. En l'occurrence c'était dommage ; je ne sais pas ce qu'il y avait à la télévision ce soir là mais je peux vous assurer que la prestation de Pascal Coste était meilleure.

Après avoir fait le tour du système solaire, notre environnement immédiat de quand même quelques milliards de kilomètres, Pascal Coste nous entraina de plus en plus loin dans l'espace, mais aussi dans le temps, à la rencontre des galaxies.

La date était en fait bien choisie car elle correspondait à une période ou l'ISS (la station spatiale internationale) survolait la France en début de nuit. La chance aussi nous souriait, et cela on ne pouvait pas le prévoir, le temps était clair au bon moment. Nous avons donc pu voir la station apparaître à l'ouest, nous survoler pendant quelques minutes à environ 350 km d'altitude et une vitesse de près de 8 km par seconde puis disparaitre dans le cône d'ombre de la terre.

Vraiment une excellente soirée, dommage que vous l'ayez ratée.

Jean-Claude Chanconie

Un nouveau site pour l'école de musique du SIVOM Solignac-Le Vigen

Depuis la rentrée de septembre, les musiciens en herbe et les plus expérimentés se rendent désormais dans les anciens locaux de l'école élémentaire du Vigen sur le site de Puy Mery.

En effet, ces locaux, laissés vacants suite au regroupement des écoles du Vigen sur le site du Bourg au groupe scolaire La Fontaine, ont été affectés à l'école de musique du SIVOM Solignac-Le Vigen.

Lors de la réunion de pré-rentrée du 7 septembre 2017, Monsieur Xavier Parlant, directeur, a présenté les nouveaux locaux. Certes ils ne sont pas adaptés en termes d'acoustique mais ils présentent l'avantage d'être uniquement dédiés à l'école de musique. Quelques aménagements restent encore à réaliser comme la pose de rideaux. Les professeurs ont pris possession de leur classe.

Les mélomanes et les chanteurs peuvent donc s'exercer en toute tranquillité. Ils proposeront un aperçu de leur talent lors de la traditionnelle audition annuelle qui devrait se dérouler le 16 juin 2018.

Quelques changements à la bibliothèque Louise-Michel !

Pour un meilleur accueil des lecteurs, un coin lecture a été aménagé au rez-de-chaussée, près de la cheminée, avec fauteuils et canapé…Le coin jeune est désormais installé au premier étage, ainsi que la consultation informatique.

De plus, la médiathèque vient de changer de logiciel informatique et est maintenant dotée d'un portail informatique documentaire. Ainsi elle peut publier les contenus des produits tels que des articles, des coups de cœur, des actualités, les nouvelles acquisitions, des banques d'images, et accéder à des ressources multimédias…L'accès au portail est compatible avec tous les navigateurs récents, les tablettes tactiles et les Smartphones.

Grâce à ce système, les « lecteurs internautes » peuvent consulter le catalogue en ligne et réserver des documents à condition d'être inscrits à la bibliothèque.

Nous espérons que ces quelques aménagements agrémenteront vos passages dans ce lieu convivial !

Une exposition de peinture à la bibliothèque…

Du 8 décembre 2017 au 8 janvier 2018, la bibliothèque Louise-Michel accueillera une artiste régionale : Marie Soyer. Sa peinture lumineuse et aux thèmes variés est un plaisir pour les yeux à ne pas manquer.

Exposition visible aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Un accueil chaleureux pour les nouveaux habitants

Le 22 septembre dernier, en début de soirée, les élus recevaient en mairie une partie des nouveaux habitants arrivés sur la commune ces deux dernières années. Ils étaient une trentaine à avoir répondu à l'invitation.

Ce fut une réception particulièrement

chaleureuse qui a permis à ces «cousins venus d'ailleurs» de rencontrer les membres de l'équipe municipale pour les aider à s'intégrer au mieux dans leur nouveau cadre de vie. Chacun a ainsi pu poser des questions sur l'organisation de la vie au Vigen, s'informer sur les projets de la municipalité. L'instant privilégié fut la rencontre avec le maire et les membres du conseil municipal avec des échanges informels pour faire plus ample connaissance.

Durant ces échanges, Monsieur Chanconie n'a pas manqué de souligner la dynamique associative et solidaire qui porte sa commune et que «depuis toujours les habitants se mobilisent pour le bien-être de tous». Ce fut une belle réunion de famille, au terme de laquelle les nouveaux habitants sont repartis satisfaits après le verre de l'amitié.

Recensement militaire ou recensement citoyen obligatoire

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit.

La démarche peut se faire :

- en mairie : l'enfant doit être muni de sa pièce d'identité justifiant de sa nationalité française et du livret de famille à jour.
- Sur internet : Service en ligne, service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des pièces à fournir.

Suite du recensement

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).
Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.
Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.
À savoir : si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la JDC, il peut présenter dès le recensement un certificat médical précisant qu'il est inapte à y participer.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Préfectures nouvelle génération Pour une nouvelle relation avec l'usager

Dématérialisation de la délivrance des titres : Permis de conduire et Certificats d'immatriculation

A compter du 6 novembre 2017, les démarches liées aux certificats d'immatriculation (carte grises) et permis de conduire ne seront plus traitées aux guichets de la préfecture. Les guichets cartes grises et permis de conduire seront donc définitivement fermés au public et les démarches se feront exclusivement en ligne à partir du site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : https//ants.gouv.fr/.

Les usagers pourront effectuer leurs démarches sur Internet soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers de confiance (professionnels de l'automobile ou auto-écoles).
Les usagers ne disposant pas ou ne maitrisant pas Internet pourront être accompagnés dans un point d'accueil numérique en préfecture et en sous-préfecture ou dans l'un des points de contact des Maisons de service au public réparties sur le département.

Concours de labours 12 aout 2017 Au Puy Mathieu Le Vigen

C'est par un samedi radieux, que nous nous sommes retrouvés pour le concours de labours cantonal.

Ce samedi 12 août 2017 nous étions nombreux sur le terrain situé sur la commune du Vigen, au lieu-dit « le Puy Mathieu », prêté par Olivier & Janine Eyrichine.
Ce sont 31 candidats, dispersés dans 4 catégories (labours à plat, en planches, les moins de 16 ans et les vieux tracteurs) qui se sont appliqués à réussir le plus beau des labours. Jeux en bois, balade en calèche buvette et tombola ont ponctué l'après-midi.
Enfin, c'est à 18 heures que les podiums ont été donnés.

Murielle & Michel Coudert

LABOUR A PLAT
1er BLANCHER Laurent
2e BROUSSAUD Arnaud
3e AUVRAY Benoit
4e DECONCHAT Rémi
5e FAUCHER Julien
6e FAUCHER Cédric
7e MAURICE Sébastien
8e LESPORT Laurent

LABOUR EN PLANCHE
1er CRUVEILHER Gilbert
2e MASLIEUX Michel

JEUNES MOINS DE 16 ANS
1er AUVRAY Martin
2e DESMOULIN Rayan
3e AUVRAY Maxime
4e EYRICHINE Thibault
5e EYRICHINE Lise
6e FAUCHER Léo
7e BONNAUD Clément
8e BONNAUD Camille
9e DUPONT Basile

VIEUX TRACTEURS
1er BOULESTIN Aurélien
2e CROUZILLE Roger
3e NICOT Jean Louis
4e MONTIBUS Ludovic
5e GILLES Daniel
6e TESSIER Alain
7e THEBAULT Auguste
8e CLUZELAUD Alexis
9e MASLIEUX Gérémy
10e CLUZELAUD Patrice
11e COQUIL Régis

Pacs : en mairie à partir du 1er novembre 2017

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1er novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :
• soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
• soit à un notaire.
Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Le Café Crème a un P'ti voisin : le P'ti Resto.

En effet, depuis la fermeture du commerce attenant au café, Place de la Briance, et suite à plusieurs demandes de gens « de passage » ou non, Laurent GALZIN a eu l'idée d'agrandir son commerce par le P'ti Resto.

Une ouverture dans le mur pour relier les 2, et hop, c'est fait !
Pour cette nouvelle activité (très modeste), Laurent s'est adjoint l'aide d'un cuisinier et d'une serveuse.
C'est ainsi que, dans un cadre très agréable, depuis le 23 octobre 2017, du lundi au vendredi de 12 à 14 heures, 32 places vous attendent, avec ou sans réservation.
Une cuisine traditionnelle vous sera servie, concoctée avec des produits frais et de la viande limousine (bien sûr !) ; repas allant de 9 à 15.00 €.
Certains jours de fête, il y aura un thème, comme « moules-frites » par exemple…
Pour une occasion particulière (repas de famille ou d'une association…), sur réservation seulement, il sera possible que Laurent ouvre le soir.
Et si tout se passe bien, pourquoi pas le samedi midi ; mais pour ça, Laurent se donne un temps de réflexion jusqu'au printemps 2018 !

Contacts
1, Place de la Briance
05 55 58 87 31

Coupes en Couleurs, attention travaux !

Comme vu dans le bulletin municipal automne-hiver 2016, votre salon de coiffure Coupes en Couleurs a commencé les travaux.
La réfection de la vitrine et de la façade a été effectuée cet été.
Afin de toujours mieux vous accueillir et vous servir, les travaux d'intérieur seront effectués du 2 au 20 janvier 2018, par conséquent votre salon sera fermé.
La réouverture se fera le mardi 23 janvier à 9h avec plein de surprises, de nouveautés, mais également un espace barbier.
Aurore, Delphine et Mélanie vous remercient d'avance.

Contacts
Coupes en Couleurs
Du mardi au vendredi 9h à 19h
Le samedi de 8h à 16h
8 rue Lucien Pouret (derrière l'église)
87110 Le Vigen
05 55 00 41 51

Réflexothérapie

Céline Teillet, résidant sur Le Vigen, réflexothérapeute certifiée de l'École Internationale de Réflexothérapie, est en cours d'installation.
Cette médecine douce s'appuie sur les rapports entre les régions corporelles et leurs zones dites «réflexes» sur les pieds, les mains, les oreilles, le visage, le dos et le crâne. Par des pressions manuelles et/ou instrumentales, la réflexothérapie aide à apaiser les tensions, combattre le stress et rétablir l'équilibre du corps.

Contacts
Céline Teillet
06 10 85 41 16

La tribune de vos représentants

“Entre ville et campagne”

Parmi les débats nationaux qui agitent le monde politique certains concernent nos communes. Notamment celui sur la réforme de la taxe d’habitation qui, au Vigen, constitue environ 25 % des ressources. Cette réforme suscite une grande hostilité de la part des communes. Elle est sans doute critiquable mais peut-être pas avec les arguments que l’on entend.

Pour ce qu’on en connait elle se présente selon la règle suivante :

- En dessous d’un certain seuil de revenus le ménage est, progressivement en trois ans, entièrement dégrévé de la taxe.
- L’État compense entièrement le dégrèvement ; l’État paye à la place du ménage.
- Le système est figé aux valeurs 2016 (si le taux de la taxe était à 12 % en 2016 et qu’il passe ensuite à 15 %, l’État remboursera à hauteur de 12 % et les 3% supplémentaires resteront à la charge du ménage).

Les communes prétendent qu’elles n’auront plus la maitrise de leur fiscalité et seront sous la coupe de l’État alors qu’elles restent libres de fixer leurs taux. Elles estiment que l’État n’a pas de parole et que progressivement il ne remboursera pas la totalité du dégrèvement. On est quand même un peu dans le rejet du changement, le procès d’intention et parfois le débat politicien.

Il semblerait que cette réforme soit provisoire en attendant une véritable réforme de notre taxe d’habitation qui est archaïque et inéquitable.
Il faudrait toutefois s’inquiéter si la réforme actuelle devait perdurer car sur le long terme la taxe (provisoirement) réformée est pire que l’ancienne :

- Elle introduit cette absurdité de tous les systèmes sociaux ou fiscaux : l’effet de seuil. On passe le seuil d’une bricole et on perd un gros avantage.
- Elle déresponsabilise ; chacun doit participer à l’effort collectif, en fonction de ses moyens, éventuellement modestement, mais il doit participer.
- Elle contient en germe une distorsion entre les communes. Si une commune X a une taxe à 18 % et sa voisine la commune Y a une taxe à 12 %, les ménages seront entièrement dégrévés dans les deux communes. Mais si la commune Y doit rattraper son retard et monter progressivement son taux à 18 % ses ménages seront dégrévés à hauteur de 12 % et devront payer le différentiel de 6 % alors que les ménages de la commune X seront toujours entièrement dégrévés à hauteur de 18 %.

En fait notre système fiscal est devenu, sans doute à partir d’excellentes intentions, d’une complexité inextricable. Au nom de l’équité il produit des situations parfaitement inéquitables. Un exemple ; il y a dans notre communauté d’agglomération une commune dont la superficie, la population et le budget sont très voisins de ceux du Vigen. Cette commune reçoit de la part de l’État une dotation annuelle de 215 € par habitant ; pour le Vigen c’est 74 € (certaines communes ont encore moins). Cela fait une différence totale annuelle de 285.000 € (c’est environ 20 % du budget communal ou 40 % des impôts locaux). Ce n’est qu’un exemple.

Jean-Claude Chanconie

“Le Vigen dynamique & solidaire”

Je souhaite tout d’abord rendre hommage à un collègue trop rapidement disparu : Christian Bayeron. Nous étions sur deux listes concurrentes, nous n’avions probablement pas les mêmes opinions, mais nous arrivions assez facilement à tomber d’accord sur ce qu’il fallait changer dans cette commune pour « remettre un peu d’ordre dans la maison ». Et c’est ce qu’il s’est attaché à faire et à réaliser depuis 3 ans et jusqu’à ses derniers jours, malgré la maladie et la fatigue. L’équipe qu’il formait avec son collègue Serge a permis de mettre en ordre de nombreuses choses et faire avancer plusieurs dossiers.
Il serait bien que ses collègues prennent exemple sur son action et qu’ils deviennent force de propositions et de contestations parfois sur les projets qui nous sont proposés.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d’année et une excellente année 2018.

Jean-Yves Cacoye & Joëlle Ribeyrotte

“Bien vivre ensemble au Vigen”

Le jour d’après
Le mardi 10 octobre 2017, Monsieur le Maire, en présence des représentants officiels, a inauguré l’école maternelle du Vigen. Enfin la concrétisation d’un projet structurant pour notre commune. Mais rappelons que cette réalisation est l’aboutissement de la municipalité précédente, qui en ayant une vision à long terme avait fait le choix lors de la construction du restaurant scolaire de prévoir l’emplacement de l’école maternelle. Le groupe scolaire baptisé La Fontaine offre un écrin de choix pour l’éducation de nos petits.

Concernant les projets en cours, le conseil municipal du 14 septembre 2017 a désigné le maître d’œuvre pour l’aménagement de bureaux dans la grande salle du conseil municipal de la Mairie. Cette décision a recueilli 11 voix pour, 4 contre et 1 abstention. En effet nous nous sommes opposés à ce projet qui ne nous nous apparaît pas comme une priorité. Certes à l’heure des restrictions budgétaires nécessaires des choix sont à faire mais engager une dépense de l’ordre de 150 000 à 200 000 € pour faire des bureaux à l’ère de la numérisation et de la dématérialisation nous semble en décalage avec les attentes des citoyens. Nous aurions préféré un réaménagement de la bibliothèque avec la création d’un lieu de connexion informatique pour réduire la fracture numérique et proposé un service d’aide aux démarches administratives en ligne. Des choix sont faits, ce ne sont pas les nôtres.

Heureusement Le Vigen est fort de son tissu associatif et les nombreux articles publiés dans le journal municipal montrent le dynamisme des bénévoles. Continuons à œuvrer ensemble pour faire progresser le bien vivre au Vigen.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d’année.

Sacha Biasse & Virginie Reigue Laurent

Le Syndicat d’élevage du Canton

Le comice agricole du canton s’est tenu à Saint-Paul le samedi 25 mars 2017. Grâce à une météo clémente, le concours d’animaux reproducteurs bovins limousins a été une très belle réussite et les visiteurs ont pu y admirer de magnifiques spécimens de la race bovine Limousine.
À noter, cette édition a vu la participation d’un élevage corrézien. Nous félicitons tous ces éleveurs pour leur travail et pour leur fidélité à notre comice cantonal.

Le Syndicat d’élevage du Canton tient à proposer de la viande bovine et ovine de production locale. Les consommateurs ne s’y étaient pas trompés car à midi la vente était quasiment terminée. Le Syndicat d’élevage proposait d’ailleurs une nouveauté, des saucisses de bœuf, dont la vente a connu un beau succès. Un stand de la coopérative l’Écusson Noir, qui regroupe des producteurs de porcs cul noir limousin, présentait les produits réalisés avec ces porcs rustiques.

Un grand bravo aux Jeunes Agriculteurs du canton qui ont servi tout au long de la journée un très grand nombre de repas, en organisant la restauration et en clôturant celle-ci par un repas à la salle des fêtes de Saint-Paul. Nous remercions également les GVA pour leur participation.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et tous les fidèles bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de cette journée ; la municipalité de Saint-Paul et ses employés communaux qui nous a accueillis cette année ainsi que les autres communes du canton qui nous offrent une aide précieuse.

Nous vous donnons rendez-vous samedi 31 mars au Vigen pour l’édition 2018. C’est la première fois que le Comice Agricole du canton se tiendra dans cette commune.

Le Syndicat d’élevage du Canton de Pierre-Buffière et Les Jeunes Agriculteurs, leurs présidents et tous les membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour l’année 2018.

Méli-Mélo de la Briance : dimanche 24 septembre 2017

Vie des associations

Culture & loisirs Val de Briance

Méli-Mélo de la Briance 2017

La 7e édition de la manifestation culturelle de la commune du Vigen a été un grand succès.

Cette année, une trentaine d'auteurs, cinq photographes et sept créateurs étaient invités, pour une journée d'échanges, de rires, de rencontres ou de retrouvailles.
Dès l'ouverture, le décor était planté et l'ambiance imposée : la journée serait celle de la convivialité, de la rencontre et de l'authenticité.

La salle polyvalente bourdonnait telle une ruche, les organisateurs (l'association Culture et Loisirs Val de Briance section bibliothèque) s'affairaient, veillant au bon accueil du public et des exposants, s'assurant que les rouages de leur machine à rêves, désormais parfaitement rôdée, ne s'enrayaient pas, renommée oblige !

Car la renommée de Méli-Mélo rayonne désormais bien au-delà des limites de la commune, et même du département. L'événement littéraire fait partie du paysage culturel régional, bel exploit lorsqu'on se souvient qu'il a été créé initialement pour favoriser la rencontre des habitants de notre bourg, tout en longueur...

La romancière, Maud MAYERAS, confiait sa joie de participer à une fête du livre si réussie, exprimant son souhait d'être à nouveau invitée. Cette année, une exposition sur les hameaux du Vigen permettait de découvrir la diversité et l'intimité de la commune. La dictée d'autrefois, redoutée et attendue à la fois, était assurée par Jeanine Sazerat, qui rempilait avec le tableau noir, les pupitres et les règles orthographiques et grammaticales impitoyables.

À 17h, le jury du prix de la Briance dévoilait son verdict, distinguant *Esprit es-tu là* ? de Martine Noël.

Vivement Méli-Mélo 2018 !

À vos agendas !

L'atelier informatique fait sa rentrée à partir du 9 janvier 2018 !
Initiation, conseils, accompagnement : les cours ont lieu **tous les mardis de 15h à 16h30,** dans le local de l'ancienne COOP (bourg du Vigen). Le web, les emails, la sécurité… n'auront plus de secret pour vous !

Contacts et inscription :
Pascale Savary : 05 55 30 61 18

Printemps des poètes

Les bénévoles de la section bibliothèque de l'association Culture et Loisirs Val de Briance ont souhaité, cette année encore, célébrer le 19ème Printemps des Poètes en organisant diverses actions en partenariat avec les écoles, les municipalités du Vigen et de Solignac, la bibliothèque.

Ces actions étaient plus particulièrement destinées aux écoles du Bourg du Vigen et de Solignac :

Participation au 15e prix de poésie de « Lire et faire lire »
Les classes de C.P. et C.E.2 de l'école du bourg ont participé au 15e prix de poésie des lecteurs « Lire et faire lire ». Après préparation à la poésie et lecture de poèmes (par les enfants, les enseignantes et les bénévoles…), tous les enfants ont dû élire leur poète préféré.
Cette élection s'est déroulée le jeudi 16 février à la mairie du Vigen, dans les mêmes conditions qu'un vote réel (isoloir, urne, carte d'électeur, signature de la liste d'émargement). Madame Hervy, représentante de Monsieur le Maire, présidait le bureau de vote avec l'aide de bénévoles de la section bibliothèque.

Les enfants, préparés par leurs enseignantes, ont pris leur rôle très au sérieux. Après le dépouillement, fait par certains d'entre eux, ils ont élu, à une très grande majorité, *À la lettre*, un alphabet poétique de Bernard Friot.

Autres actions :
- Intervention de Marie-Noëlle Agniau, poétesse, le 18 mai auprès des classes participantes
- Contraventions poétiques distribuées sur les voitures par les élèves de C.E.2

A la Bibliothèque :
- Confection d'un arbre à poèmes, poèmes créés par les enfants des 2 classes
- Exposition de poèmes sur le thème de l'Afrique
- Élaboration d'un livret de poésies, offert aux enfants par les bénévoles de la section bibliothèque.

Les ateliers de Pâques à la bibliothèque

Le 8 avril 2017, la section bibliothèque de l'association Culture et Loisirs Val de Briance a invité les enfants du Vigen et de Solignac, accompagnés de leurs parents, aux ateliers de Pâques.
Une trentaine d'enfants a participé aux différents ateliers proposés et animés par les bénévoles et les bibliothécaires (souvent aidées des mamans – ou papas !). Ainsi, chacun a pu réaliser : petits paniers de Pâques, œufs décorés, petits poussins, lapins de toute nature, mobiles, pots à crayons, découpages de Pâques…
Cette activité, s'est déroulée dans les locaux de la bibliothèque. Un goûter et des chocolats de Pâques ont été offerts aux enfants. À la fin de la journée, chacun est reparti ravi et fier d'emporter ses petites créations.
L'accès à cette manifestation était gratuit, le matériel et le goûter étaient offerts par la section bibliothèque de l'association Culture et loisirs val de Briance.

Renaissance de Solignac-Le Vigen

Un été et un automne riches en manifestations et le traditionnel Concert aux chandelles pour finir l'année !

Durant tout l'été l'association a présenté dans l'abbatiale de Solignac une exposition de photos de Jean-François Amelot. Ce photographe d'origine corrézienne a présenté de magnifiques photos de différents visages du Christ, peintures et sculptures. Ce fût un grand succès auprès des visiteurs.

Le 16 septembre, à l'occasion des journées du Patrimoine, un concert remarquable a eu lieu dans l'abbatiale de Solignac avec Béatus et l'ensemble La Tempête.

Le 13 octobre, la soirée Documents anciens a eu lieu à la salle polyvalente du Vigen, animée par Patrick Malefond, président de la cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine et résidant au Vigen !
Il nous a présenté la cinémathèque et l'énorme travail de numérisation d'anciens films de famille et autres. Nous avons assisté à la projection d'un film d'une heure sur l'histoire de Limoges de 1913 à 1980 : *La foire de la Saint-Loup*, qui en 1913 était une foire aux bestiaux sur le champ de foire, la première gare de Limoges, l'activité de la rue de la Boucherie, la libération de Limoges, la visite du Général de Gaulle en 1945, Les funérailles de Léon Betoulle... Le public, malheureusement trop peu nombreux, a été passionné. La cinémathèque lance un appel à tous ceux qui possèderaient d'anciens films sur la région afin de pouvoir faire revivre ces temps anciens, et pourtant pas si lointains !

À vos agendas !

Le concert aux chandelles aura lieu le vendredi 15 décembre 2017, à 21h, dans l'abbatiale de Solignac. L'ensemble Béatus, accompagné de la Maitrise de Paris, l'ensemble Hope et le chœur d'enfants du conservatoire de Limoges. Une soirée inoubliable à ne pas manquer !

Infos et réservations :
Box Office Limoges
05 55 33 28 16
Prix des places : 22 et 25 €

Contacts
Noëlle Gilquin : 05 55 00 54 59
Christine Hervy : 05 55 00 41 44
renaissancesolignac@laposte.net
renaissancesolignac.free.fr

Chorale Cantabile

Grâce à son jeune chef, Aurélien Faubert, (musicien talentueux et habitant du Vigen) la chorale Cantabile a retrouvé une nouvelle vigueur, les choristes, leur enthousiasme et leur envie de chanter. Un concert donné dans l'église du Vigen le 19 mai, avec l'ensemble Polysongs de Boisseuil, a permis de constater que la chorale était sur la bonne voie, même s'il lui manque des voix !
Nouveau chef, nouveau répertoire (varié), nouvelles harmonisations (inédites et appréciées) : voilà des ingrédients qui devraient séduire ceux qui ont envie de nous rejoindre ! N'hésitez plus ! Nous avons besoin de vous. Venez nous retrouver tous les jeudis à 20h15 à la salle des fêtes de Solignac.

Contacts
Janine Bassard
05 55 00 57 11 / 06 30 53 38 53

Crescendo

Déjà 7 ans que l'association « CRESCENDO AU VIGEN » œuvre avec tout son dynamisme pour assurer sa manifestation principale : soirée « notes gourmandes » au centre culturel polyvalent et son aide logistique lors des auditions de l'école de musique du SIVOM Solignac - le Vigen.

- La soirée « Notes Gourmandes » qui a connu un immense succès, s'est déroulée le samedi 1er avril 2017. Durant cette soirée, les personnes présentes ont encouragé les nombreux élèves chanteurs de l'école de musique du SIVOM Solignac-le Vigen accompagnés au piano par leur professeur tout en savourant, dans une ambiance chaleureuse, différentes gourmandises autour d'un verre.

- Les auditions de l'école de musique du SIVOM ont eu lieu le samedi 17 juin 2017. Au cours de celles-ci, les spectateurs ont pu apprécier le travail fourni par les élèves durant l'année 2016/2017. Ces auditions, comme chaque année, ont remporté un franc succès.

- Un grand merci aux bénévoles pour leur aide si précieuse lors des pauses musicales. Chacun pouvant se rafraîchir ou combler une petite fringale et, lors du dîner, se restaurer sur place.

- Dernière manifestation de l'année le dimanche 19 novembre 2017 pour notre 5ème Bourse Musicale où chacun pouvait flâner autour d'instruments de musique, vinyles, partitions, et tout objet musical.

À vos agendas !

Rendez-vous le samedi 7 avril 2018 pour notre soirée « Notes Gourmandes ».

Contacts
Corinne Garaud
06 03 68 15 62

Comité des fêtes

Plein phare sur le rassemblement de voitures anciennes

Pour la troisième année consécutive, le Comité des fêtes du Vigen a organisé, le dimanche 8 octobre un rassemblement de voitures anciennes au Vigen. Passionnés ou simples curieux ont pu échanger, admirer, se remémorer et rêver. Petits et grands ont pris plaisir à venir découvrir ces véhicules qui contribuent à la sauvegarde d'un incomparable patrimoine mécanique et esthétique. 60 voitures avaient fait le déplacement au Vigen malgré un temps pluvieux qui n'était pas propice aux cabriolets.

Le plateau était très diversifié, les voitures populaires, comme les 2 CV, Juva ou Renault 8, côtoyaient les voitures d'avant-guerre comme la 5CV HP ou la FORD T.
Se mêlaient à la fête des voitures comme une Rolls-Royce Silver Cloud, une Buick ou de nombreuses « mini ». Les belles d'antan ont parcouru un circuit « découverte » de 30 km au

Rassemblement des voitures anciennes en musique

Roger Brissaud

travers de la campagne Vigenoise passant également sur les petites routes des communes voisines.
Le groupe folklorique « Lou Rossigno Do Limouzy » a assuré l'animation musiques et danses traditionnelles.

En outre, les traditionnels concours, organisés l'après-midi, ont permis d'élire les véhicules jugés les plus intéressants, sur les critères beauté, mécanique ou ancienneté.
Une nouveauté cette année qui renoue avec une tradition d'avant-guerre : le concours d'élégance.
Ce concours a récompensé un équipage qui a montré une recherche vestimentaire tout à fait en rapport avec l'automobile.
Les propriétaires en pattes d'eph', chevelure longue et décorée de fleurs étaient en totale harmonie avec leur Triumph Herald de 1969.
Les prix étaient remis par Miss Limoges et ses dauphines qui participaient à cette manifestation.

Cette 3e édition montre à tous le formidable attrait que représentent les véhicules anciens auprès du public.
Le culte de la voiture a encore de beaux jours devant lui au Vigen.

Contacts
comitedesfeteslevigen@gmail.com
Facebook : comité des fêtes du Vigen
Myriam Chaillou : 06 37 34 97 37
Michèle Chassat : 05 55 00 49 36

Anciens combattants

Hommage à Roger Brissaud
La section de Nexon, Solignac, Le Vigen, Janailhac, La Meyze est en deuil, elle perd son doyen.

Monsieur Roger Brissaud, demeurant au Vigen, né le 25 novembre 1914 à Limoges Landouge, vient de nous quitter à 102 ans et 9 mois.
C'est avec une grande tristesse que la section perd son doyen qui a connu quatre guerres (14-18, 39-45, l'Indochine et l'Algérie).
À sa naissance, la grande guerre venait d'éclater depuis 3 mois. Devenu adulte, il devança l'appel à 20 ans et fut incorporé au 8e Génie, à Versailles, puis à Montoire-sur-Loire – section colombophile et au fort de Barœul (Nord). Il fit le peloton d'élèves gradés. Il sortit major de sa promotion et fit deux ans de service militaire.
En 1939, à la déclaration de la seconde guerre, il avait alors 25 ans, il fut appelé et a rejoint le 8e Génie à Tours, à la 112e compagnie, puis à la 111e avec le grade de caporal ; puis sous la menace allemande, il est rentré en Belgique.
Après la débâcle, pour échapper au S.T.O., il passa un examen et fut affecté à Pierre-Buffière et fut nommé sergent.
En 1947, revenu à la vie civile, il entra au conseil municipal du Vigen où il fit plusieurs mandats. Devenu Maire de cette même commune, il fit, au total une mandature de 48 ans.
Il avait une fille et devint veuf en 1952.
Il eut quelques problèmes de santé, en 1980 notamment, il fut opéré par le Professeur Cabrol d'une insuffisance coronarienne.
Ayant adhéré à la section de Nexon en 2008, ladite section, en collaboration avec la municipalité du Vigen, a honoré M. Brissaud, lors de ses 100 ans ; une cérémonie fut organisée et il fut décoré de la médaille d'argent de l'UFLAC.
Victime d'une fracture du col du fémur, suite à une chute, il fut hospitalisé à l'hôpital de Saint-Yrieix-la-Perche, lieu où personnellement, je lui rendis plusieurs visites.
Diminué physiquement, il succomba le 25 août dernier.
Ses obsèques ont eu lieu en l'église du Vigen, et il fut également inhumé au cimetière du Vigen en présence d'une délégation de la section, avec le drapeau et le drap mortuaire.
Une plaque du souvenir a été déposée à sa mémoire sur son caveau.
La section présente à sa famille ses plus sincères condoléances.
Sa fille Nicole Lallet, en hommage à son père, adhère désormais à la section en qualité de sympathisante ; qu'elle en soit remerciée.
Le président, Raymond Faye

Club de l'Amitié

Marche & randonnée

Cette année, en juin, ce sont 33 randonneurs et marcheurs du Club de l'Amitié qui sont rentrés de leur belle épopée lotoise avec déjà l'envie de revivre cette aventure.
Cette sortie groupe, ouverte à l'ensemble des membres du club, s'est déroulée sur la période du 6 au 9 juin avec, pour objectifs, la découverte des circuits pédestres, des monuments et des sites naturels de la région de Cahors, Saint Cirq Lapopie, la grotte de Pech-Merle, Rocamadour, etc.

Pour cela nous étions logés à Vers, dans une superbe résidence de vacances, Le Mas de Saboth, perchée sur une falaise avec une vue à couper le souffle. Nous avons profité pleinement des structures, chalets, piscines chauffées et salle de spectacle dans une ambiance festive et très conviviale. Dès notre arrivée : soirée avec spectacle musical émaillé de numéros de magie. De plus, le hasard a voulu que nous ayions deux anniversaires à fêter pendant notre séjour...

Le contrat fut bien rempli avec une météo clémente. L'enchaînement des randonnées et découvertes fut un enchantement : hautes falaises, vallées encaissées du Lot, chemin de halage creusé dans la roche et résurgence de Cabouy, proche de Rocamadour, où une rivière souterraine refait surface.

Les visites culturelles ont également ravi nos visiteurs, dont le centre historique de Cahors au travers de ses jardins secrets, le résumé commenté de son histoire en petit train touristique, l'histoire du pont Valentré commentée par notre « Marilau », la visite guidée de Saint-Cirq-Lapopie avec un guide conférencier, l'extraordinaire grotte de Pech-Merle avec ses authentiques peintures rupestres, et pour finir, la visite de Rocamadour et d'une fromagerie artisanale réalisant le fameux Rocamadour.

On imagine bien les maîtres-mots du séjour : joie, complicité, convivialité et plaisir d'être ensemble, un cocktail détonant qui fait oublier les courbatures et les vieilles douleurs.
Gérard Samson

Convivialité, gastronomie, culture

Le 16 mai dernier, nous sommes partis en Dordogne. Nous avons visité le petit village de Beynac, l'un des plus beaux villages de France, qui s'accroche au rocher percé de cavernes. Rivière, village et château : tel est le trio magique de Beynac. Nous avons glissé en gabarre sur la Dordogne, d'où nous pouvions admirer ses rives, bercés par les commentaires d'un jeune guide passionné, dynamique et chaleureux. Nous avons rejoint ensuite le village de Mazeyrolles où nous attendait un bon repas dans une auberge, suivi d'une balade en calèches tractées par de superbes chevaux. Une bien belle journée !

Quarante personnes ont participé en septembre à une sortie culturelle et gastronomique en Périgord. Nous avons visité le Musée du Tisserand et de la Pantoufle dans le Château de Varaignes, qui retrace l'histoire de l'activité textile du Périgord-Limousin. Nous avons déambulé dans les différentes salles du château où sont exposés des métiers à tisser, une filature et son laboratoire ou encore des machines à découper et à coudre les charentaises. Nous avons assisté à la fabrication à l'ancienne d'une pantoufle, guidés par une authentique ouvrière de plus de 85 ans, qui n'avait rien oublié de ses gestes. Certains d'entre nous ont même été invités à essayer les vieilles machines. Encore des souvenirs engrangés...

Chansons / Danses

Les 11 et le 12 novembre nous proposons deux représentations de notre nouveau spectacle avec de nombreux costumes confectionnés les lundis par notre petit atelier « Créativité ».

Cabaret

En décembre, ce ne sont pas moins de 35 personnes qui partiront en autocar à Paris pour un déjeuner spectacle au « Paradis Latin » : compte rendu de cette journée au prochain numéro !

AAPPMA Vienne Briance

Le samedi 2 juillet, l'AAPPMA Vienne Briance organisait son concours "jeunes pêcheurs" sur un étang privé mis à sa disposition par l'association A2P87 à Saint-Hilaire-Les Places.

Ce sont 34 jeunes qui ont concouru dans trois catégories : cadets, juniors et le plaisir était réservé aux apprentis pêcheurs qui étaient conseillés et aidés par un adulte.

- 1er dans la catégorie « Plaisir » Raphaël Zannoni avec 4 kg de poissons
- 1er dans la catégorie « Espoirs » Lucas Cauty avec 14,5 kg de poissons
- 1ère dans la catégorie « Cadets » Coralie Blondeau avec 4,3 kg de poissons

Tous les participants ont été récompensés comme il se doit avec du matériel de pêche. Un petit en-cas leur a été servi à l'issue de la compétition.

Le 31 août, c'est à l'étang de Beygeas que les plus de 50 ans se sont confrontés en toute convivialité pour leur concours annuel.
Trente concurrents plus aguerris les uns que les autres se sont disputés les lots mis en jeu.
- 1er Dany Maigret
- 2e Dédou Guyonnaud
- 2e Marcel Commencas

Cet automne sera effectué un lâcher de truitelles farios souche Haute-Vienne et 250 kg de gardons.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et rendez-vous en 2018 pour une nouvelle saison de pêche qui vous réservera, j'espère de bonnes surprises.

Contact
Michel Pestourie
michel.pestourie0543@orange.fr
Facebook : AaappmaVienneBriance

La voix de la route 704

« La Voix de la Route 704 » agit au quotidien, pour que la raison triomphe, en toute sécurité !

Présente sur le terrain, grâce à ses 180 adhérents et à ses nombreux soutiens, l'Association La Voix de la Route 704, suit les évolutions du projet. Elle informe les usagers, les habitants et ses adhérents.
Elle était présente à la Foire artisanale du 1er mai, puis au Forum des associations. De nouveaux adhérents nous ont rejoints.

Nous constatons toujours plus d'anomalies dans le projet, le dossier reste ambigu, les questions sont de plus en plus nombreuses et les réponses inexistantes. Nous poursuivons la collecte d'informations et nos échanges avec les habitants et les usagers.
Pour que la voix des usagers soit entendue, nous poursuivons également notre action contentieuse. L'affaire n'est pas jugée. L'arrêté de cessibilité du Préfet a toutefois été abrogé, car le dossier du département ne respectait pas la réglementation. De même, l'enquête parcellaire, qui avait été réalisée en même temps que l'enquête publique, est déclarée non valable. Une nouvelle enquête va être lancée, avec la nomination d'un nouveau commissaire-enquêteur.
Que d'aspects non-conformes dans ce projet ! Et pourtant le département continue d'avancer.

Nous poursuivons avec confiance et avec vous tous, pour que nos arguments soient enfin entendus.

Contacts
Adhérez vous aussi !
lavoixdelaroute704@gmail.com

Club de pétanque

L'association Les amis de Solignac tenait son assemblée générale dimanche 15 octobre 2017.
Lors de celle-ci, où le bureau a été reconduit, il a été décidé de renommer notre club et dorénavant celui-ci s'appellera Amicale Bouliste Solignac-Le Vigen étant donné que ce club regroupe des adhérents des 2 communes.

En résumé, pour notre club qui commencera sa 3e saison,
les effectifs restent stables, pas de départ prévu et pour l'instant une nouvelle recrue officielle (d'autres devraient suivre), à savoir 13 licenciés, tout en espérant une quinzaine de licenciés, ce qui nous permettrait d'engager 2 équipes lors des championnats FFPJP. Nous avons gagné une place au classement par rapport à la saison dernière ; donc amélioration des résultats. À noter que l'équipe a toujours été représentée par au moins 7 joueurs et les licenciés ne jouant pas ont toujours accompagné les autres ; ce qui relate une bonne cohésion et un excellent esprit d'équipe...

Nous avons organisé, cette année, 2 concours de pétanque sur invitation, en juin et septembre avec plusieurs clubs amis où tout s'est bien déroulé, et ce dans une excellente ambiance ; ainsi qu'**un concours de belote** en mars, ou malgré une fréquentation assez moyenne, nous avons aussi passé une très bonne journée. Cela nous permet d avoir un bilan trésorier sain. Nous tenons, pour ces occasions, à remercier les communes de Solignac et du Vigen pour leur aide matérielle et logistique pour la réalisation de ces manifestations.

Pour la saison 2018, nous engagerons donc 1 équipe (voire 2 si l'effectif est suffisant) en championnat des clubs 4e division qui participera à différents championnats et concours officiels de la Haute-Vienne.
Nous mettrons en place des séances d'entraînement afin de progresser dans le jeu et de se retrouver ensemble.

Comme vous avez dû le remarquer, nous sommes donc à la recherche de nouveaux licenciés, quels que soient votre âge, votre sexe (nous avons déjà une jeune licenciée), votre niveau, dans le but de rejoindre cette nouvelle association sympathique, conviviale où la détente et la bonne humeur sont primordiales .

Pour rappel voici la composition du bureau : Pascal Theys (président), Jean Pierre Giry (vice président), Frédéric Benhaim (trésorier), Pascal Lanternat (secrétaire).

À vos agendas !

Nous avons prévu 2 concours sur invitation en juin et septembre et un concours de belote dont vous pouvez noter sur vos tablettes la date du dimanche 11 mars 2018 à 14 h à la salle des fêtes de Solignac.

Contacts
06 21 07 33 61
Facebook : lesamisdesolignac

Judo Club

Une activité sportive pour les tout-petits, c'est possible au Judo club Val de Briance !

Dans une ambiance conviviale, nous accueillons les enfants à partir de 4 ans. Loin de proposer un sport de combat à de très jeunes enfants, il s'agit d'une initiation ludique et d'un éveil au sport.

Encadrés par des enseignants diplômés et licenciés de la Fédération Française de Judo (Gaylor et Sébastien) les enfants s'essayent au judo sous forme de jeux. Ils développent ainsi des qualités physiques de motricité, de coordination, mais apprennent également les bases du code moral du judo et du vivre ensemble : le contrôle de soi, la confiance en soi, le respect des autres, l'amitié... Idéal pour des enfants réservés, il permet de gagner en confiance. Adapté également aux enfants actifs, il permet de canaliser leur énergie. Pas de compétition à cet âge-là, ce ne doit être que du plaisir !

Alors, n'hésitez plus, permettez à votre enfant de venir essayer : deux séances sont possibles gratuitement.
Rejoignez-nous, le jeudi de 18h à 19h ou/et le samedi de 11h à 12h.

Le judo, c'est bien sûr et aussi pour les plus grands : le mercredi dès 17h et le vendredi dès 17h30.
Retrouvez tous nos horaires et modalités d'inscription sur notre site internet.

Contacts
judoclubvaldebriance@gmail.com
http://club.quomodo.com/judo_club_val_de_briance/

JUDO-CLUB
VAL DE BRIANCE
SOLIGNAC.LE VIGEN

Tennis Club Val de Briance

Compte rendu de l'assemblée générale du 27 octobre 2017
Étaient présents Messieurs Desclous, Besse, Berthou, Py, Bonnet, Hervouet, Desvaux et Madame Correia. Monsieur Hatwell était excusé.

Il a été fait dans un premier temps un état des lieux des palmarès des différentes équipes : **Challenge Verbier** (équipe 1 : descente en 4e division / équipe 2 : montée en 4e division) / **+ de 35 ans Hommes** (équipe 1 : 4e / équipe 2 : 5e) / **+ de 35 ans Femmes** (2e) / **Été.** Femmes : 2e. Hommes : **équipe 1** : dernière, descente en 4e division, **équipe 2** : dernière, descente en 5e division.

Pour information, la prochaine saison débutera le 1er septembre 2018, il sera donc impératif de faire des pré-inscriptions ou inscriptions dès le mois de juin, afin que les licences soient prêtes pour les joueurs souhaitant jouer en équipe. À ce jour, le club est composé de 81 licenciés (58 hommes, 23 femmes, 30 jeunes) et 90 adhérents.

Des questions se posent concernant les structures qui nous accueillent au cours de l'année. En effet, l'association du Quorum s'interroge sur la poursuite de l'activité en vue des restrictions budgétaires et du problème de gestion du personnel (disparition des contrats aidés). Si la structure venait à disparaître, c'est l'activité du club (cours, tournois) qui serait très fortement impactée. Les clubs utilisant cette structure doivent se réunir afin d'évoquer le sujet et réfléchir à des solutions alternatives. De plus, le court du Pont Rompu a été rénové mais il manque toujours un poteau d'éclairage.

Il a été proposé d'organiser un repas début décembre. Le restaurant, Place de la Briance devant ouvrir courant novembre, il a été proposé de voir avec les nouveaux restaurateurs s'il était possible d'organiser un repas. La date retenue est celle du 1er décembre. Martine se charge de les contacter.

Nous avons fait le point sur les manifestations permettant de rapporter des fonds pour le fonctionnement du club :

- La poursuite du marché des producteurs a été questionnée en vue du très faible bénéfice perçu cette année et de la charge de travail que cela nécessite sur trois jours. Il a été décidé de prendre une date plus tôt, courant juillet, et de voir si nous pouvions nous joindre à une autre association.
- Il a été proposé d'organiser un loto, ce qui a été validé. Les licenciés seront sollicités pour la fabrication de pâtisseries, la gestion de la buvette, les entrées et la mise en place et nettoyage de la salle, l'organisation étant laissée à la charge d'un professionnel (animation, recherche de lots). La date reste à définir en fonction des manifestations des associations de Solignac et du Vigen.

Le bilan financier a été présenté par Christophe Berthou. Afin de réduire nos charges, Jean Luc Bonnet s'est proposé de renégocier le contrat d'assurance. Nous devrons en parallèle solliciter, de nouveau, la Mairie de Solignac pour la prise en charge de l'abonnement EDF du Club House, actuellement à notre charge, et pesant sur notre budget de fonctionnement depuis plus de 5 ans.

Nous devrons être vigilants quant aux dépenses pour l'année à venir et solliciter des subventions :

- La Mairie du Vigen a vu le montant des subventions à la hausse (2016 : 350 €, 2017 : 400 €) et prend en charge les produits de démoussage (360 €) et entretien des cours.
- La mairie de Solignac a pris en charge la rénovation du court du Pont Rompu, budgétisé en 2016, ce qui avait amené à une absence de demande de subvention cette année là. Il s'avère que la rénovation n'a eu lieu qu'en 2017, et à ce titre la Mairie de Solignac n'a versé que 100 € au lieu des 500 € demandés ; subvention qui nous servait à acheter le démoussant pour l'entretien du court du Pont Rompu. Nous ne pourrons donc, à l'avenir, poursuivre cet achat et laissons l'entretien du court à la charge de la commune de Solignac.
- Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne ne peut être sollicité que tous les deux ans et se fait sur présentation d'un devis de matériel. Cela sera le cas cette année afin d'améliorer l'équipement des cours (filet, panneau de score).
- Nous devrons en parallèle prendre attache auprès de sponsors privés.

Pour finir, Messieurs Desclous (président), Berthou (trésorier) et Madame Correia (secrétaire adjointe), ont démissionné de leurs postes respectifs. **Le nouveau bureau sera donc le suivant :** Jérôme Hervouet (président), Jérôme Py (trésorier), Nicolas Besse (trésorier adjoint), M. Harwell (secrétaire), Alexis Picard (secrétaire adjoint). Monsieur Desclous s'est engagé à seconder la nouvelle équipe au cours d'une année de transition. Membres : Jean Luc Bonnet, Bastien Romec (gestion du site internet et tournois), Jacques Geoffrion (juge arbitre tournoi interne), Martine Correia (participation organisation des manifestations), les capitaines d'équipes et autres adhérents présents au cours des manifestations.

Nous souhaitons à tous une bonne année sportive et bon courage au nouveau bureau. Nous espérons vous retrouver au cours des manifestations de l'année.

Contacts
tcvaldebriance@gmail.com

AVIS AUX ASSOCIATIONS Votre actualité sur Facebook !

Créez votre propre page Facebook et invitez-nous à la liker, nous relaierons votre actualité avec plaisir !

Briance Loisirs Section danse

Nouveaux horaires !
Les cours de danse de notre association auront lieu les lundis, salle polyvalente du Vigen :
- Cours intermédiaire (Niveau 1) : De 18h30 à 19h45
- Cours débutant : De 19h45 à 21h00
- Cours intermédiaire (Niveau 2) : De 21h00 à 22h15

Les vendredis à la salle des fêtes de Solignac avec un cours de danse en ligne de 19h30 à 20h45.

Contact
Antoine Uijttewaal
06 10 83 96 05

Loisirs Form'

Depuis 1990 notre association propose des activités sportives et ludiques dans un esprit convivial et en limitant les coûts pour nos adhérents.

Nos 2 sections ont maintenant 26 ans d'existence, et connaissent un succès qui ne se dément pas, d'année en année.

- La section Initiation à la danse s'adresse à des enfants à partir de 5 ans qui découvrent ainsi les bases de cette discipline et pourront plus tard s'orienter selon leur goût vers l'un ou l'autre type de danse : Classique, Jazz, Moderne.
- La section Stretching s'adresse plutôt à des adultes, c'est une gymnastique douce basée sur les étirements, idéale pour combattre stress et fatigue, complément indispensable à bien d'autres sports (course à pied, marche nordique...).

Les cours sont assurés par des intervenants diplômés.
N'hésitez pas à faire une séance d'essai sans engagement !

Contact
loisirsform@gmail.com

Les Cavaliers de la Briance

Les Cavaliers de la Briance ont fêté leurs 20 ans avec leur 18e endurance les 9 et 10 septembre.
Nous avons eu 70 cavaliers, dont 19 sur notre épreuve phare de 2 x 65 km, et 10 cavaliers sur la 90 km.
Les cavaliers viennent de nombreuses régions (Limousin, Auvergne, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Aquitaine, Haute-Savoie, Languedoc-Roussillon).
Les cavaliers de la Briance remercient ses nombreux bénévoles ainsi que les mairies de Solignac et du Vigen, sans qui ce genre de manifestations ne pourrait pas avoir lieu.

L'association continue sur sa lancée d'épreuve d'excellence, nous avons pris la deuxième place en nombre d'engagés au plan national sur notre Amateur Élite 130km sur 2 jours, Éric Mira (Haute-Loire), Émilie Pons (Limousin et Lise Forest se partagent le podium.
Sur la 90 Vitesse libre, Maurice Jeannou, Lucie Millot et Alicia Blaise, toutes les 3 licenciées en Limousin, terminent aux 3 premières places.
La météo aura finalement été clémente avec nous, malgré quelques averses qui ont permis de rendre les terrains plus souples. Les cavaliers ont été ravis de leur week-end sur les pistes techniques et dénivelées du Limousin. (480 m de dénivelé positif sur la boucle de 35 km).

Contacts
@cavaliersdelabriance
Facebook : Les cavaliers de la Briance

Cœur à corps

L'association Cœur à Corps propose des cours de yoga chaque mardi au Foyer des jeunes du Vigen à 18 h (débutants) et à 19 h 15.

Le Yoga connaît un vrai succès et cela n'a rien de surprenant !
La pratique régulière nous permet d'évacuer le stress, la fatigue, et de retrouver l'énergie et une vision positive de la vie.
Le Yoga utilise pour cela de nombreux outils : postures, respirations, chants, méditation...
Nous retrouvons un bien-être physique, une clarté mentale et un apaisement de nos émotions : nous voici capables de prendre en main notre santé et notre sérénité psychique grâce à une pratique régulière , voire à une pratique personnelle quotidienne de quelques minutes...

La particularité du yoga, enseigné par Dominique, est l'adaptation des postures en fonction des possibilités de chacun : pas question de se faire mal en yoga ! Mais que chacun puisse ressentir et bénéficier des effets de la posture avec toutes les adaptations nécessaires à sa morphologie.

Le groupe de pratiquants du Vigen n'a cessé de croître depuis 3 ans, il compte maintenant 21 adhérents.
Un nouveau cours s'est ouvert cette année pour les débutants (à 18h).

Contacts
Dominique Guillemain d'Echon
06 86 79 44 77
domiguillemain@wanadoo.fr

Souffle de vie

L'association « Souffle de Vie » a vocation de promouvoir une pratique simple et essentielle : la pleine conscience.
La pratique de la pleine conscience est innée chez le bébé et l'enfant mais en grandissant nous nous éloignons de cette ressource pourtant si précieuse.
Il s'agit de pleinement porter son attention sur le moment présent.

À vos agendas !

Le prochain stage aura lieu du 2 au 4 février 2018, le thème élu est la Communication Non Violente et la Pleine Conscience.

Comme le flux de la pensée génère des ruminations légères parfois intenses ou envahissantes, chaque jeudi soir, nous nous entrainons à muscler notre qualité d'attention à travers divers exercices conscients. Ainsi nous cultivons notre capacité à capter les petits bonheurs jour après jour.
L'association, en plus de cette pratique hebdomadaire, organise des stages alliant pleine conscience à une pratique complémentaire.

Informations pratiques & inscriptions
Stéphanie Da Rocha
06 63 15 04 90
souffledevie87@gmail.com
souffledevie.weebly.com
Facebook : Souffle de Vie 87 - Méditation de Pleine Conscience

Club d'Aïkido Val de Briance

Aïkido

Le club Aïkido Val de Briance a, comme chaque année, effectué un déplacement à Ceyrat, près de Clermont, pour un stage avec Jean Marc Martin, 6e Dan Aïkikaï de Tokyo. Pratique intense et partage de moments conviviaux chaleureux au programme de ce week-end.

Rejoignez-nous ! Accueil toute l'année.
Portes ouvertes samedi 16 septembre 15 h – 18 h.
Entraînement ouvert à tous, le lundi de 19 h à 20 h 30.

Contacts
Dojo de Solignac, avenue St-Éloi
Anne Grimault
05 55 04 13 52 / 06 84 51 79 09

Agenda

Ateliers de Noël à la bibliothèque

Samedi 2 décembre 2017

Association culture et loisirs, section bibliothèque

Exposition de peinture : Marie Soyer

8 décembre → 8 janvier

Bibliothèque Louise-Michel

Concert de Noël aux chandelles

Vendredi 15 décembre → 21h

Organisé par Renaissance de Solignac -Le Vigen

Abbatiale de Solignac

Vœux du Conseil Municipal aux administrés

Mercredi 10 janvier → 18h30

Salle polyvalente

Ateliers du Père Castor

Janvier 2018

Association culture et loisirs, bibliothèque

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

Lundi 19 mars → 18h

Rendez-vous devant le monument aux morts pour toutes les personnes qui désirent s'associer à cette journée du souvenir.

Ateliers de Pâques

Samedi 24 mars

Association culture et loisirs, bibliothèque

Comice agricole

Samedi 31 mars

Assiette musicale

Samedi 7 avril

Organisée par l'association Crescendo

Salle polyvalente

Vide-grenier et foire artisanale du Vigen

Mardi 1er mai

Organisé par le Comité des fêtes

Dans le centre bourg du Vigen

Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale

Mardi 8 mai → 11h

Rendez-vous devant le monument aux morts pour toutes les personnes qui désirent s'associer à cette journée du souvenir.

Journée internationale du jeu

Samedi 26 mai

Auditions de l'école de musique

Week-end des 16 et 17 juin → dès 14h

Ancienne école de Puy Méry

C'est la vie...

État civil depuis mai 2017

Naissances

- BONNEAU Baptiste, Louis — 29 mai
- DESBORDES Alice — 4 juin
- CORNÉE Gustave — 10 juin
- TAMISIER Louis — 15 juin
- ISAMBERT Jade — 1er juillet
- LEFRERE Sofia, Denise, Huguette — 8 juillet
- TRUPY Sacha — 20 juillet
- BARRERE Roxanne, Chantal, Maryvonne — 10 août
- FAYARD Ethan, Jean-Luc — 17 août
- DRAULT Ewan — 22 septembre
- DROUILLAS MULATOUT Olann — 22 sep.
- FLEURY AUBISSE Méline, Prune — 29 sep.
- DE PLASSE VALADE Romane — 2 octobre
- COSTE Emma-Sarah, Gabrielle — 16 octobre
- OWUSU ACHEAMPONG Maeron, Bruno — 4 novembre

Mariages

- CABRIÉ Éric et KOLSKI Florence 27 mai
- TOBET Vincent et SENAMAUD Aurélia 24 juin
- FRANGNE Didier et BREUILH Véronique 8 juillet
- PEYRUSSIE Aurélien et DURAND Anne 8 juillet
- BECHET Thibault et HERVY Pauline 15 juillet
- FENG Yulei et POURET Caroline 22 juillet
- BONAFY Thomas et HUET Aurore 12 août

Décès

- PARTHONNAUD Bernard — 10 juin
- LACORRE Guy — 6 août
- BRISSAUD Roger — 25 août
- NICOLAS Raymond — 17 septembre
- BAYERON Christian — 30 septembre
- DUBOIS Jean — 1er novembre

Informations pratiques

Mairie du Vigen

Horaires
Lundi-vendredi
8h30-12h / 13h30-17h30
Contacts
1 place Adrien-Delor - 87110 Le Vigen
Tél. 05 55 00 51 17
mairie-le-vigen@orange.fr
Site www.levigen.fr
Facebook Le Vigen Commune

Agence postale

Horaires
Lundi : 13h50-16h15
Mardi-vendredi : 9h-12h / 13h50-16h15
Samedi : 9h-12h
Contacts
Tél. 05 55 30 80 19

Bibliothèque Louise-Michel

Horaires
Lundi, mardi, vendredi : 16h-18h30 (18 h en hiver). Mercredi : 9h30-11h30 / 14h-18h. Samedi : 10h-12h
Contacts
Tél. 05 55 00 53 73
bibliotheque-le-vigen@orange.fr

Déchetterie

La plus proche : rue Léonard-Samie (Zone de Romanet) à Limoges.
Ouverture tous les jours sauf le lundi 9h-12h30 / 14h-18h

Encombrants

Ramassage à domicile une fois par trimestre : 2e jeudi de mars, juin, septembre et décembre. Inscription en mairie au plus tard la semaine précédente. **Prochaines collectes les jeudis :** 14 décembre 2017, 8 mars, 14 juin et 13 septembre 2018.

Déchets ménagers

- **Déchets ménagers non recyclables**
Poubelle verte : le lundi après-midi
- **Déchets ménagers recyclables**
Poubelle bleue : le mercredi après-midi, tous les quinze jours, les semaines paires. La gestion des déchets est l'une des compétences de Limoges Métropole : **www.agglo-limoges.fr**

Chaque année, les collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables ne sont pas organisées uniquement les 4 jours fériés suivants : 1er janvier, 1er mai, 14 juillet et 25 décembre.

Journées de rattrapages de collecte
Samedi 23 décembre 2017 et samedi 30 décembre 2017 à la place du 25 décembre 2017 et 1er janvier 2018

Bornes à verre

Leycuras : entrée du lotissement
Puy Méry : à proximité de l'ancienne école
Bourg : parking en face de la Place-de-la-Briance
Les Farges : parking en haut du lotissement et délaissé, rue Turgot
Le Chatenet : route du Chatenet, juste avant le lavoir
Boissac : à proximité de l'abris bus, à l'embranchement du chemin des Vergnades.

En images

Les enfants dans le bus du SABV, voir p.11

Commémoration du 11 novembre 1918

Sortie en Dordogne pour le Club de l'Amitié, voir page 27

Réaménagement des espaces à la bibliothèque, voir page 17

Bus du SABV, voir page 11

mairie

le Vigen

information

automne-hiver 2017

Prochain numéro

ÉTÉ 2018

À bientôt !